

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Séance du 23 juillet 2020*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12  
procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

N°4

**OBJET :**

**INDEMNITES DE  
FONCTION DES ELUS  
COMMUNAUTAIRES**

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

**Absents représentés par leur suppléant :** Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

**Absents excusés :** MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

**Secrétaire :** M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

.../...

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

**31 JUIL. 2020**

Publiée ou notifiée le :

**31 JUIL. 2020**

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-12, et R 5216-1,

**Vu** l'installation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020,

**Vu** la délibération n°4 du 16 juillet 2020 portant ouverture de 14 postes de vice-présidents,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer les taux des indemnités des élus communautaires (président, vice-présidents, conseillers communautaires avec délégation...) pour l'exercice de leur fonction dans la limite des taux fixés par la loi,

**Considérant** que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de président, de vice-président, et de conseiller ayant reçu ou non une délégation de fonction sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique (IBTFP), selon l'importance démographique de l'établissement public de coopération intercommunale,

**Considérant** que le conseil communautaire détermine le montant des indemnités versées dans les limites de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et vice-président, et inscrites au budget,

**Considérant** que la délibération fixant le taux des indemnités doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées,

**Considérant** d'une part la réduction du nombre de vice-présidences à 14 en application de la délibération n°4 du 16 juillet 2020,

**Considérant** d'autre part la volonté de réduire le montant de l'enveloppe indemnitaire globale en appliquant à la fois une baisse de l'indemnité des vice-présidents (-26%) ainsi qu'une nouvelle répartition des indemnités au sein des membres du bureau disposant d'une délégation,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- D'attribuer au président, aux vice-présidents, ainsi qu'aux membres du bureau disposant d'une délégation du président par arrêté (conseillers spéciaux, conseillers délégués, présidents de commissions institutionnelles et présidents de commissions de projets) des indemnités de fonctions, conformément à la législation et la réglementation en vigueur,

- De fixer le montant de ces indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des membres du bureau disposant d'une délégation du président, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants avec pour base l'indice sommitale de la fonction publique (à titre indicatif indice brut 1027 s'élevant au 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 3 889.40€ bruts annuels),

- De moduler s'agissant des conseillers avec délégation montant de leur

indemnité en fonction de la nature des fonctions qui leur sont déléguées (conseillers spéciaux, conseillers délégués, présidents de commissions institutionnelles et présidents de commissions thématiques) :

Rappel enveloppe indemnitaire totale théorique					359 381,28 €
		Taux voté	Montants bruts mensuels par type d'élus indemnisés	Nbre maximum d'élus indemnisés	Montants totaux annuels par type d'élus indemnisés
Président et Vice-Présidents	Président	70%	2 722,58 €	1	32 670,96 €
	Vice-Présidents	28%	1 089,03 €	14	182 957,04 €
Conseillers communautaires membres du bureau avec délégations du Président	Conseillers spéciaux	22%	855,67 €	3	30 804,12 €
	Conseillers délégués	13%	505,62 €	9	54 606,96 €
	Pdts de commissions institutionnelles et Pdts de commissions de projets	6%	233,36 €	13	36 404,16 €
Total enveloppe indemnitaire globale réelle					337 443,24 €

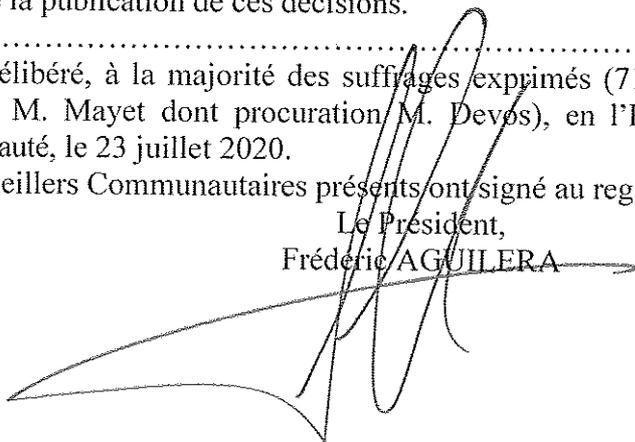
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer au président, aux vice-présidents, ainsi qu'aux membres du bureau disposant d'une délégation formelle du président, des indemnités de fonctions, conformément à la réglementation en vigueur, telle que définies par les articles L.5211-12, et R 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de fixer le montant de ces indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des membres du bureau disposant d'une délégation formelle du président, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux,
- de moduler, s'agissant des conseillers disposant d'une délégation formelle du président, le montant de leur indemnité en fonction de la nature des fonctions qui leur sont déléguées (conseillers spéciaux, conseillers délégués, présidents de commissions institutionnelles et présidents de commissions de projets),
- d'adopter le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités de fonctions allouées, qui seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,
- d'octroyer ces indemnités de fonctions au président et vice-Présidents à la date de leur élection, ainsi qu'à la date d'effet de l'arrêté de délégation du président pour les conseillers communautaires membres du bureau bénéficiant d'une délégation de fonction,
  - d'inscrire les crédits au budget 2020 et suivants,
  - charge M. le président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour, 3 abstentions Mme Réchard, M. Mayet dont procuration M. Devos), en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,  
Frédéric AGUILERA



DÉPARTEMENT

DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT

DE VICHY

**VICHY COMMUNAUTE**  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

ARTICLES L.5211-12, L5216, L.5216-4 et R 5216-1 DU CGCT

POPULATION TOTALE DE L'EPCI : 84 014 HABITANTS (population totale INSEE 2017)

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Indemnité maximale du Président : 110 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Soit : 4 278.34 € bruts mensuels et 51 340.08 € bruts annuels

Indemnités des Vice-Présidents : 44 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

Soit : 1 711.34 € bruts mensuels et 20 536.08 € bruts annuels

Soit pour 15 vice-présidents : 308 041.20 € bruts annuels

**CREDIT GLOBAL MAXIMAL : 359 381.28 € bruts annuels**

### II - INDEMNITES ALLOUEES

#### A- INDEMNITES ALLOUEES AU PRESIDENT (article R 5216-1 du CGCT)

Taux Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Montant brut mensuel	Montant brut annuel	Crédit brut Global Annuel
70 %	2722.58 €	32 670.96 €	32 670.96 €

#### B - INDEMNITES ALLOUEES AUX 14 VICE-PRESIDENTS (article R 5216-1 du CGCT)

Taux Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Montant individuel brut mensuel	Montant individuel brut annuel	Crédit brut Global Annuel
28 %	1 089.03 €	13 068.36 €	182 957.04 €

#### C - INDEMNITES ALLOUEES AUX CONSEILLERS MEMBRES DU BUREAU AVEC DELEGATION DU PRESIDENT MODULEES SELON LA NATURE DES DELEGATIONS (article L 5216-4 du CGCT avec application par renvoi de l'article L.2123-24-1 III du CGCT)

##### C.1 CONSEILLERS SPECIAUX (DANS LA LIMITE DE 3 CONSEILLERS SPECIAUX)

Taux Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Montant individuel brut mensuel	Montant individuel brut annuel	Crédit brut Global Annuel
22%	855.67 €	10 268.04 €	30 804.12 €

**C. 2 - CONSEILLERS DELEGUES (DANS LA LIMITE DE 9 CONSEILLERS DELEGUES)**

Taux Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Montant individuel brut mensuel	Montant individuel brut annuel	Crédit brut Global Annuel
13 %	505.62 €	6 067.44 €	54 606.96 €

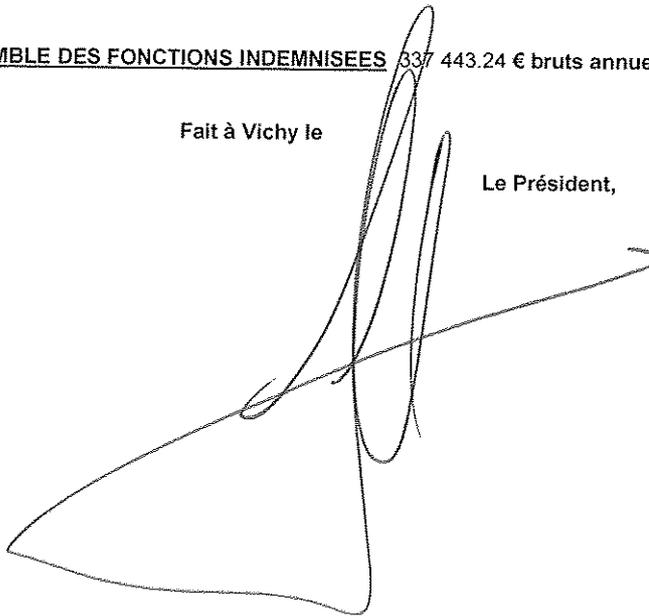
**C.3 PRESIDENTS DE COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES ET PRESIDENTS DE COMMISSIONS DE PROJET (DANS LA LIMITE DE 13 PRESIDENTS DE COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES ET PRESIDENTS DE COMMISSIONS DE PROJET)**

Taux Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Montant individuel brut annuel	Montant individuel brut annuel	Crédit brut Global Annuel
6 %	233.36 €	2 800.32 €	36 404.16 €

**CREDIT GLOBAL UTILISE AVEC L'ENSEMBLE DES FONCTIONS INDEMNISEES 337 443.24 € bruts annuels**

Fait à Vichy le

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET

Objet de l'acte :

2020 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

.....  
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 31/07/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23juil2020\_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23juil2020\_4-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .6

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 4.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200723-23JUIL2020\_4-DE-  
1-1\_1.pdf )